

**AQUAREA**  
Fiche de Référencement Initial et Audits de Contrôle

**C** Conforme  
**NC** Non-conforme : Doit faire l'objet d'une proposition d'action de mise en conformité  
**AA** Axe d'amélioration : Est une proposition d'amélioration et sera vérifiée lors du prochain audit

N° Charte	C	NC	AA	Sans objet	Éléments constatés			Action de mise en conformité OU action d'amélioration		Audit de contrôle		Observations
					Nature de l'audit	Personnel(s) audité(s)	Date de l'audit	Référencement Initial	Audit de contrôle	Délab prévu	Réalisé ou / non	
<b>MAÎTRISE SANITAIRE</b>												
1	X				Le site est adhérent au GDSAA depuis 1986. En 2014, il a reçu 4 CIS.	SCEA du Pont Pouyblan	19/02/2015	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
2	X				Le pisciculteur a participé aux 3 formations du GDSAA. Il a en sa possession les attestations de formation et les livrets.	Breyse Fabien						
3	X				Le pisciculteur a reçu 4 CIS en 2014.	Aurélien Capes						
4	X				En 2014, 11 analyses ont été réalisées et 4 en 2013.							
5	X				Le pisciculteur a répondu aux sollicitations du GDSAA lors de l'étude CMI. L'enquête anatomo-cliniques et la transmission sur les données vétérinaires.							
6	X				Un pédiluve est présent à l'entrée du site. Le camion de transport de poissons vivants est systématiquement désinfecté avant et après chaque livraison. Le véhicule de l'AAPPMA locale est désinfecté sur site. Concernant les fournisseurs, les livraisons sont organisées de manière à ce que le transporteur ne visitent que des sites du groupe Aqualande.							
7	X				Les bassins sont vidés, nettoyés au karcher et désinfectés au peroxyde de soufre et/ou au peroxyde d'hydrogène entre chaque bande. Les applications sont diluées par séric de bassin et désinfectées tous les jours. Du matériel est utilisé uniquement pour le ramassage des morts.							
8	X				Les transporteurs de poissons vivants entrant sur le site sont sensibilisés aux enjeux sanitaires. Les véhicules sont nettoyés et désinfectés à l'issue entre chaque livraison.							
9	X				Le site s'approvisionne en poissons auprès de sites qualifiés indemne de SHV et NHL.							
10	X			X	Le site s'approvisionne principalement auprès du même site. Une fois par an, un second site peut fournir du poisson si besoin. Tous les sites fournisseurs font partie du groupe Aqualande.							
11				X	Le pisciculteur n'a jamais été sollicité.							
12	X				Le pisciculteur est informé via Aqualande, le GDSAA et le CPA.							
13	X				Le poisson entrant est vacciné sur le site expéditeur avant le transfert.							
14	X				Le site est indemne de SHV et NHL au titre du bassin versant du Géloux depuis le 20/07/99 et le numéro de décision 99/550/CE.							
<b>BIOLOGIE ET PRATIQUES D'ÉLEVAGES</b>												



15	Equiper le site d'élevage de dispositifs permettant d'éviter les échappées de poisson dans la rivière (grilles) et vérifier régulièrement l'intégrité de ces dispositifs	X			Le site est équipé de grilles à l'amont et l'aval. Elles sont vérifiées tous les jours.					
16	Equiper le site d'élevage de dispositifs anti-intrusion de faune endémique protégée en vue d'assurer leur préservation	X			Des filets protègent les bassins d'allevage où les poissons sont sujets à la prédation d'oiseaux piscivores.					
17	En cohérence avec les programmes ministériels de l'environnement, et sans préjudice de la qualité sanitaire du milieu aquatique, aménager des échelles à poissons adaptées aux espèces migratrices (dames l'ONEMA).	X			Le barrage est équipé d'une passe à poissons validé par l'ONEMA.					
18	Connaitre la ou les zones sensibles et appliquer le cas échéant au site d'élevage, et connaître les espèces faunistiques et floristiques protégées	X			Le pisciculteur a en sa possession du guide des zones sensibles et a connaissance de celles qui concernent son site.					
19	Mettre en place des dispositifs de prévention et d'alerte pour prévenir les risques de vandalisme, notamment le risque de libération du cheptel dans la rivière (ouverture des grilles)		X		Le site est équipé d'alarmes d'oxygène et pour les problèmes électriques mais pas d'alarmes de niveau. Les grilles ne sont pas fixées.	Etudier la possibilité d'installer une alarme de niveau ou un dispositif de fixation des grilles.				
20	Aménager les bords de l'étang et organiser des plantations afin d'accueillir des espèces faunistiques et floristiques endémiques, notamment les espèces protégées, qui peuvent participer à l'équilibre de l'étang dans son bassin versant			X	Ce n'est pas un étang.					
21	Participer aux réflexions liées à la libre circulation des sédiments avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées concernées	X			Le pisciculteur participe aux réflexions liées à la libre circulation des sédiments via le GDSAA.					
22	Amener son expertise via le GDSAA dans les programmes de préservation de la biodiversité aquatique (ex : programme de sauvegarde des espèces menacées)	X			Le pisciculteur participe aux programmes de préservation de la biodiversité aquatique via le GDSAA.					
23	Contribuer à l'élevage d'espèces menacées (feutrigon européen, saumon Atlantique, Alose, etc.) et/ou d'espèces ou de souches locales (truite fario, etc.)			X	Seules des truites arc-en-ciel sont élevées sur le site.					
24	Suivre des indicateurs en lien avec la biodiversité type (BMR, BGN, IBD)	X			Des indicateurs de biodiversité ont été suivis en 2008. Un projet de nouveau relevés est présent dans le SAGE Midouze qui concerne le site.					
<b>GESTION DE L'EAU ET DE SES CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES</b>										
<b>SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES DE L'EAU</b>										
25	Faire analyser par un laboratoire accrédité COFRAC les rejets en sorte de pisciculture conformément aux exigences de l'arrêté (CPE, types d'analyses, seuils et fréquences)	X			Le pisciculteur fait réaliser des prélèvements d'eau en amont et en aval de son site, 4 fois par an en ponctuel et 2 fois par an en ZAH. Le dernier prélèvement date du 03/12/2014. Les paramètres mesurés sont : Température de l'eau, Oxygène dissous, saturation en oxygène, pH et conductivité Les paramètres analysés sont : MES, NH4, NO2, NO3, PO4, P tot et COD. Les analyses sont réalisées par un laboratoire accrédité COFRAC.					
26	Réaliser des auto-contrôles sur pH, température de l'eau, O2, NH4, NO2, PO4			X	Des auto-contrôles sont réalisés sur la température de l'eau, l'oxygène et NH4. Des sondes oxygène sont installées en sortie de chaque bassin. Elles sont régulièrement contrôlées avec un oxymètre portable.	Envisager le suivi de NO2.				
27	Disposer d'équipements de mesure fiables pour mesurer les paramètres O2 et température	X			A chaque utilisation de l'oxymètre, un étalonnage est réalisé et enregistré.					
28	Vérifier et étalonner les équipements de mesure utilisés pour le suivi des paramètres physico-chimiques de l'eau	X			Le dernier recensement par le GDSAA date de 1997. Le pisciculteur a connaissance des parties prenantes de son bassin versant.	Faire actualiser ce recensement par le GDSAA.				
29	Faire réaliser/actualiser par le GDSAA la cartographie des points potentiels de pollution (substances chimiques et métaux lourds) sur le bassin versant, afin d'instaurer avec les parties prenantes un protocole d'avertissement immédiat de la pollution et de gestion de crise en cas de pollution avérée			X	Le pisciculteur participe au programme CIE depuis 2012. Par contre, il n'a pas de CIE en sa possession.	Demander au GDSAA les CIE du site lorsque leur édition sera possible.				
30	Faire réaliser et faire actualiser tous les ans, par le GDSAA, la Carte d'Identité Environnementale de l'élevage (CIE)			X						
31	Limiter l'usage des médicaments vétérinaires et donc les résidus médicamenteux, notamment les résidus d'antibiotiques, dans les eaux de sortie de l'élevage et dans les bous d'épandage, par une détection précoce des pathogènes en :									
	• Faire suivre le site d'élevage au moins une fois tous les 2 ans par le GDSAA (dépistage systématique des agents pathogènes)	X			En 2014, 11 analyses ont été réalisées et 4 en 2013.					
	• Suivre les mortalités de façon régulière pour permettre une intervention rapide	X			Les mortalités sont relevées et enregistrées journalièrement.					



32	Suivre les modules de formation liés aux bonnes pratiques de traitement des poissons et de l'eau du parcours de formation « Bonnes pratiques sanitaires en élevage piscicole » du GDSAA	X								Le pisciculteur a participé aux 3 formations du GDSAA. Il a en sa possession les attestations de formation et les livrets.									
33	Limiter au maximum l'accumulation de matières organiques dans les bassins	X								Les bassins sont vidangés et nettoyés systématiquement entre 2 bandes. La ration d'aliment est adaptée notamment en fonction de l'appétit du poisson.									
34	Maîtriser l'alimentation en adaptant les rations en fonction des conditions d'élevage, des caractéristiques physico-chimiques de l'eau entrant, et des valeurs de rjet suivies conformément à l'arrêté ICFE	X								La ration est calculée en fonction de la table de rationnement, de la température et du débit chaque semaine. Elle est adaptée en fonction de l'état physiologique du poisson.									
35	Raisonner les doses de produits chimiques de traitement de l'eau en fonction : • Du débit entrant • De la fiche technique du produit et/ou du guide BPS du CIFA afin de limiter les risques de surdosage	X								Les doses de produits chimiques de traitement de l'eau sont notamment calculées en fonction du débit entrant sur la pisciculture. La fiche produit et le GBPS du CIFA sont également utilisés pour calculer les doses de produits.									
<b>Prevenir les pollutions accidentelles</b>																			
36	Mettre tous les liquides polluants sur rétention d'une capacité de 100% du plus gros contenant ou de 50% de l'ensemble des contenants stockés (pewovide, ammonium quaternaire, fuel, etc.)	X								Dans l'atelier, des bidons de produit de maintenance ne sont pas stockés sur rétention. De même qu'un bidon d'anesthésique utilisé pour les pods moyens.	Mettre en place la rétention de l'ensemble des produits liquides avec des aires de stockage dédiées.								
37	Les cuves enterrées sont à double parois avec capteurs de fuites, et/ou des référenes d'étanchéité sont réalisées tous les 10 ans	X								Il n'y a aucune cuve entérée sur le site.									
38	Stocker le fuel dans une cuve en rétention étanche et abritée, ou dans une cuve double parois avec capteurs de fuites	X								La cuve de stockage de fuel est sur rétention.									
39	Avoir un local de stockage des produits sous formulation poudreuse abrité et sur sol étanche	X								Les produits sous formulation poudreuse sont stockés à l'abri et sur sol étanche.									
40	Entretenir les abords de la pisciculture pour favoriser l'infiltration paysagère de l'exploitation	X								Le site est entretenu.									
<b>Maintenir le débit réservé</b>																			
41	Avoir un repère visuel pour connaître le débit réservé, ou un système d'estimation du débit réservé, et adapter le cas échéant le pilotage du barrage en fonction du débit réservé	X								La passe à poissons est équipée de repères permettant d'évaluer le débit réservé.									
42	Limiter l'impact sur le débit réservé en : • recevant l'eau par un système de rampe d'eau en tête de pisciculture • ramenant l'eau par un système de retour au droit du barrage ou en aval immédiat	X								Un recyclage de 100% avec oxygénation existe sur la 2ème série. Aucun dispositif de rampe d'eau au droit du barrage n'existe.									
43	Participer via le GDSAA à la bonne répartition de l'eau entre les différents usagers dans le cadre des SAGES, Natura 2000, etc.	X								La pisciculture fait partie du Natura Méditerranée et du SAGE Médure. Il y est représenté via le GDSAA.									
<b>ROLES SOCIETA</b>																			
44	Avertir les autorités compétentes et le GDSAA en cas de constatation d'un événement pouvant impacter notablement l'écosystème et/ou les activités économiques	X								Le guide de gestion de crise est affiché au bureau. Le pisciculteur a déjà fait part d'une modification de la qualité de l'eau ode à des travaux en amont de sa pisciculture.									
45	Identifier les parties prenantes en aval et en amont de la pisciculture, et les avertir en cas de survenue d'un événement notable sur l'écosystème	X								Le pisciculteur a connaissance des diverses parties prenantes intervenant sur son bassin versant.									
46	Contribuer à l'évolution de la CIS et de la CIE en exerçant le GDSAA en cas : • d'apparition d'une nouvelle maladie sur l'exploitation, • d'apparition d'un phénomène pathologique notable, • de mortalité de la faune aquatique sauvage, • de suspicion ou confirmation d'une MRC sur l'exploitation.	X								En 2014, 11 analyses ont été réalisées et 4 en 2013. En 2014, 11 analyses ont été réalisées et 4 en 2013. Ce phénomène ne s'est jamais présenté. En 2014, 11 analyses ont été réalisées et 4 en 2013.									
47	Participer à la création d'un outil de suivi épidémiologique de la région Aquitaine en autorisant le GDSAA à utiliser les informations du site d'élevage pour une communication collective	X								Le pisciculteur autorise le GDSAA à utiliser les informations de son site pour une communication collective.									
48	Promouvoir auprès des parties prenantes le rôle de « sentinelle de l'eau » joué par les pisciculteurs qualifiés AquatEA, notamment par l'implantation de la signalétique AquatEA mise à disposition par le GDSAA	X								La signalétique AquatEA est affichée à l'entrée du site.									
<b>MAINTIEN DES ENERGIES</b>																			



49	Piloter son oxygénation en amenant le juste nécessaire d'oxygène en fonction des mesures de teneur en O2 en sortie de bassin	X					L'oxygénation est pilotée grâce aux sondes oxygène présentes à chaque sortie de bassin et adaptée avec l'utilisation des aérateurs notamment lors des périodes d'alimentation et de digestion.
50	Réaliser l'entretien du groupe électrogène et des chariots autonoteurs	X					L'entretien du groupe électrogène est réalisé 3 fois par an par un prestataire extérieur. Aucun chariot autonoteur n'est présent sur site.
51	Encourager la sensibilisation du personnel sur les enjeux énergétiques en affichant des consignes d'économie d'énergie	X					Le personnel est sensibilisé notamment via un affichage dans le bureau.
52	Choisir/éger efficacement tout le système de distribution de frigorie entre le groupe froid et la chambre froide pour le stockage des cadavres de poissons	X					Le groupe froid et la chambre froide ne sont qu'un seul et même élément.
53	Rechercher régulièrement des fuites dans le circuit de gaz comprimé	X					Le suivi régulier des consommations d'oxygène permet d'identifier un dysfonctionnement du système.
54	Disposer de réservoir d'air comprimé pour limiter les phases d'appel de puissance du compresseur (démarrage) et/ou programmer la mise en marche en heures creuses et/ou compresseur à vitesse variable				X		Aucun dispositif n'est présent sur site.
55	Disposer d'infrastructures de stockage d'une capacité suffisante en vue d'optimiser le nombre de livraisons d'intrants du process (aliments, O2, etc.) et donc limiter les GES liés au transport	X					Les aliments sont stockés en silos et l'oxygène en cuve. La production est majoritairement envoyée à l'usine de transformation d'Aquiland.
56	Plus de 80% de la production de poissons vivants régionale est vendue en Aquitaine (circuit court)	X					Chaque année un bilan de consommation d'oxygène et d'électricité est réalisé et comparé à la production afin d'améliorer les consommations d'énergie.
57	Contribuer à la production d'énergie verte (panneaux photovoltaïques, éoliennes, etc.)	X					
<b>GESTION DES DECHETS</b>							
	Réaliser le tri des déchets et évacuer les déchets régulièrement suivant les filières professionnelles agréées et disponibles:						
	Cadavres de poisson → échantillonnage ET/OU valorisation en sous-produits	X					Les cadavres sont éliminés via une société d'équarrissage. Le pisciculteur est en possession des bords d'embaumement.
58	Sacs plastiques d'aliments → élimination dans filière agréée	X					Les déchets sont éliminés par une filière agréée. La pisciculture a un contrat dans une entreprise de collecte et de traitement des déchets industriels.
	Déchets de traitements vétérinaires (aiguilles, seringues, emballages de médicaments, médicaments périmés, etc.) → élimination via AQUAVIÉD	X					Les déchets vétérinaires sont stockés avant reprise par le vétérinaire référent.
	Déchets industriels Spéciaux (bombes de graissage, bidons vides de produits chimiques, huiles de vidange, papiers souillés d'hydrocarbures, etc.) → élimination dans filière agréée	X					Les déchets sont éliminés par une filière agréée. La pisciculture a un contrat dans une entreprise de collecte et de traitement des déchets industriels.
59	Stockier les déchets de façon à limiter les nuisances (visuelles et olfactives), les écoulements de matières organiques et chimiques et à l'abri du vent	X					Les déchets sont stockés sans nuisance et régulièrement évacués.
60	Utilisation de silos d'aliments en vue de limiter le volume des déchets d'emballages	X					Les aliments sont stockés en silos et l'oxygène en cuve.
61	Les produits chimiques (ferroc, chloramine T, peroxyde, etc.) sont livrés dans des cuivres réutilisable	X					Les produits chimiques sont livrés en cuivres réutilisable.
<b>TOTAL</b>		58	1	4	7		

**AVIS DE L'AUDITEUR**

Favorable sous réserve de réponse aux non conformités

Favorable	<input type="checkbox"/>
Favorable sous réserve de réponse aux non conformités	<input checked="" type="checkbox"/>
Défavorable	<input type="checkbox"/>

**Commentaires :**

- Points forts :**
- la maîtrise sanitaire via les protocoles de nettoyage et désinfection du matériel, des bassins et des véhicules
  - la gestion de l'énergie par le suivi des consommations (oxygène, électricité, aliment...) et la sensibilisation du personnel
  - la gestion des déchets via des filières agréées

- Points faibles :**
- des produits de maintenance ne sont pas stockés sur rétention

VISA DU REPRESENTANT DU SITE  
Cadre à remplir après lecture de la fiche, des non conformités, axes d'amélioration et actions correctives proposées

Nom : **BRESSE**  
Prénom : **GAÏEN**  
Fonction : **Aspirant de site**

Date : **13/04/2011**  
Signature : 

DECISION DE REFERENCEMENT DE LA DIRECTION DU GDSAA

Qualifié AQUAREA   
Non qualifié AQUAREA

Date de décision de la qualification : **30/04/2011**  
Date de la nouvelle visite de référencement : **30/04/2011**



1 rue Marcel David - BP 219  
40004 MONT DE MARSAN Cedex  
Tél. 05 58 06 88 62 - Fax 05 58 75 85 83